



DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE (37)  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 13 DÉCEMBRE 2022

**CONVOCAION**

Date :  
29/11/2022  
Envoi le :  
05/12/2022  
Publication le :  
05/12/2022

L'an deux mil vingt-deux, le 13 décembre à 20h30 le Conseil Municipal de LUYNES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Fêtes de LUYNES, sous la Présidence de Monsieur Bertrand RITOURET Maire en exercice.

**Nombre de conseillers**

En exercice : 29  
Présents : 22  
Absents : 07  
Pouvoirs : 07  
Votants : 29

**Etaient présents :**

***Adjoints :***

Mesdames Odile RITOURET, Danièle HOUDU, Sylviane FORTUN,  
Messieurs Alain SELLIER, Eric VERHILLE, Michel HIRTZ, Gilles FERRAND.

***Conseillers municipaux :***

Mesdames Danielle PLOQUIN, Christine MENORET, Sophie BORÉ,  
Renata VENCES, Aurélie LERICHE, Lyn FAIPOUX, Florence MÉTIVIER,  
Messieurs Daniel PERRICHOT, Pascal ARRAGAIN, Olivier DOUSSET,  
Antoine MAQUIN, Yoann LAFAUX, Mikaël TOST, Éric GUILMET.

**Absents excusés :**

Mesdames Martine BOURDIN, Claire CARTIER, Hélène ODENT,  
Messieurs Jean-Marc CHATEAU, Xavier BINET, Pascal NOYAU,  
François BOUGAULT.

**Absents :**

Madame /  
Monsieur /

**Excusés, avaient donné pouvoir :**

Madame Martine BOURDIN avait donné pouvoir à Monsieur le Maire.  
Monsieur Jean-Marc CHATEAU avait donné pouvoir à Monsieur Alain SELLIER.  
Madame Claire CARTIER avait donné pouvoir à Madame Danièle HOUDU.  
Madame Hélène ODENT avait donné pouvoir à Madame Sylviane FORTUN.  
Monsieur Xavier BINET avait donné pouvoir à Madame Odile RITOURET.  
Monsieur Pascal NOYAU avait donné pouvoir à Monsieur Yoann LAFAUX.  
Monsieur François BOUGAULT avait donné pouvoir à Monsieur Gilles FERRAND.

**Secrétaire de séance :**

Madame Danièle HOUDU.



Envoyé en préfecture le 15/12/2022

Reçu en préfecture le 15/12/2022

Publié le



ID : 037-213701394-20221213-DEL\_13122022\_05-DE

**DEL N° 13-12-2022/05 MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA MEDIATHEQUE.**

Monsieur le Maire rappelle que le règlement intérieur actuel de la Médiathèque a été voté par le Conseil Municipal lors de sa séance du 5 juillet 2016.

Il propose de le réviser afin de le mettre à jour et d'ajuster certains aspects en tenant compte de la réalité du fonctionnement. Ce projet de nouveau règlement intérieur revoit notamment :

- Les quotas de prêt qui n'étaient plus adaptés aux usages actuels. Certains sont augmentés afin de répondre aux attentes des usagers et des établissements scolaires.

- La durée de prêt est uniformisée à 3 semaines pour l'ensemble des documents.

L'objet de la délibération de ce jour est d'approuver le projet de règlement intérieur qui a reçu l'avis favorable de la Commission CASA réunie en date du 9 novembre 2022.

Après avoir pris connaissance de ces éléments et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

**APPROUVE** le règlement intérieur de la Médiathèque de Luynes, dont un exemplaire est annexé à la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



Bertrand RITOURET

La secrétaire de séance,

Madame Danièle HOUDU,  
Adjointe au Maire.

Délibération rendue exécutoire :

Par sa transmission en Préfecture le **15 DEC. 2022**

Et sa publication le site internet de la commune le : **15 DEC. 2022**

Le Maire,



Envoyé en préfecture le 15/12/2022

Reçu en préfecture le 15/12/2022

Publié le

**SLOX**

ID : 037-213701394-20221213-DEL\_13122022\_05-DE